

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2023**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Votants : 43

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 27/11/2023

Le 4 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Fabien BIHLER (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Mickaël BOUCHARD, Bruno HENRY, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir à David POMMIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Richard SIMMINI (Pouvoir à Agathe IACOVELLI).

**Secrétaire de séance** : Michelle NUGUET.

**OBJET : ENVIRONNEMENT – Labellisation ENS du Domaine naturel de Cibeins**

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que le projet de territoire de la CCDSV mis à jour en 2022 donne pour objectif de labelliser le domaine naturel de Cibeins en Espace Naturel Sensible du département de l'Ain.

Dans le cadre de sa compétence « Espaces Naturels Sensibles », le Département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, conformément à l'article L113-8 du Code de l'Urbanisme.

A l'échelle départementale, un réseau de 39 sites a été développé. Sur le territoire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le patrimoine naturel reste encore méconnu du grand public, et le « Domaine Naturel de Cibeins », par sa labellisation ENS deviendrait le 40ème ENS du Département, et premier sur le territoire.

Le 14 avril 2023, le Président de la CCDSV et les Maires des communes d'Ars-sur-Formans, de Misérioux et de Sainte-Euphémie ont conjointement signé une lettre d'intention de labellisation du domaine naturel de Cibeins au titre des espaces naturels sensibles (ENS) du Département de l'Ain adressé à M. Jean DEGUERRY, Président du Conseil Départemental de l'Ain.

Le « Domaine Naturel de Cibeins » est reconnu comme étant le poumon vert de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Il constitue un site naturel très apprécié localement, et est caractérisé par une mosaïque de milieux naturels (bois, milieux humides, prairies), qui abrite un cortège d'espèces faunistiques et floristiques d'une grande diversité.

Le projet de périmètre ENS « Domaine Naturel de Cibeins » est un projet de 81ha, (dont 61,5 ha sur la commune de Misérieux // 4,1 ha sur la commune de Sainte-Euphémie // 15,7 ha sur la commune d'Ars-sur-Formans). Sur les communes d'Ars-sur-Formans, Misérieux et Sainte-Euphémie, le foncier du périmètre ENS est partagé entre la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les communes de Misérieux et d'Ars-sur-Formans, et quelques propriétaires privés.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée est volontaire pour devenir gestionnaire du site ENS et mènera une réflexion commune pour préserver ce site naturel d'exception et favoriser le développement de la biodiversité, tout en maintenant l'agriculture et la fréquentation du public. Une gouvernance multi-partenaire, en lien avec les collectivités territoriales, et les acteurs et partenaires du site, sera mise en œuvre.

Il est important de souligner que la labellisation ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire aux propriétaires, aux exploitants des parcelles, ni aux autres usagers (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...) : il s'agit d'une démarche de gestion et de mise en valeur des sites.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L113-8 à L113-14 suivants et R113-15 à R113-18 ;

Vu les plans locaux d'urbanisme des communes d'Ars-sur-Formans, Misérieux et Sainte-Euphémie respectivement approuvés les 22 septembre 2022, 10 février 2016 et 8 janvier 2013 ;

Vu la délibération du 16 mai 2022 du Conseil départemental approuvant le bilan 2021 du Plan Nature 2016 et proposition des nouvelles orientations de la politique « Nature et Biodiversité 2023-2028 » ;

Considérant la grande valeur écologique, paysagère et géologique du site dit « Domaine Naturel de Cibeins » ;

Considérant l'intérêt de préserver, gérer, mettre en valeur et ouvrir au public ce site ;

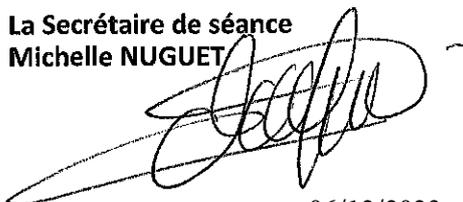
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la labellisation en Espace Naturel Sensible (ENS) du site « Domaine naturel de Cibeins » par le Département de l'Ain, selon le périmètre annexé à la présente délibération ;
- ✓ **DE PRENDRE ACTE** que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée assure la coordination de la gestion de cet Espace Naturel Sensible ;
- ✓ **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

A Trévoux, le 04/12/2023

La Secrétaire de séance  
Michelle NUGUET



Affichage sous format électronique le : 06/12/2023

Le Président,  
Marc PECHOUX

